

Délibération N°2021/SMPRR-CS-182

Objet : Avenant à la convention financière 2021 conclu entre le SMPRR et la Région

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion s'est réuni le mardi 16 novembre 2021. Le comité s'est réuni dans les locaux du Parc Routier de la Réunion, 13 Allée Maureau, ZI du Chaudron à Sainte Clotilde, après convocation du Président.

Nombre total de délégués : 14
Présents : 7 (titulaires et suppléants)
Absents : 7
Procuration : 0

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Jacques TECHER
- Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE
- Evelyne CORBIERE
- Patrice BOULEVART (en visioconférence)

Pour le Département de la Réunion :

- Jean-François PAYET
- Pascal MANGUE

Pour le SDIS de la Réunion :

- Patrick BEGUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents,

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

Vu la délibération n°DCP2021_0067 du Conseil Régional du 2 mars 2021 (Rapport DAMR-109760 portant attribution d'une contribution financière au SMPRR au titre du programme d'activités de 2021)

Monsieur le Président informe que la Région souhaite renforcer son stock de deux ponts Bailey et de deux VMD. A ce titre les dotations prévues au programme d'activités 2021 sont insuffisantes. Monsieur le Président rappelle que le montant global de la contribution se décompose de la façon suivante :

- Investissement : 3 913 000€
- Fonctionnement : 2 300 000€
 - o TOTAL : 6 213 000€

Afin d'assurer cette sécurisation, la Région souhaite compléter la dotation initiale de 385 000€. A ce titre, un avenant doit être réalisé afin de mettre en œuvre ce transfert financier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **AUTORISE** le Président a signé l'avenant à la convention de partenariat Région/SMPRR 2021;
- **AUTORISE** le Président à prendre tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre

A Sainte Clotilde, le 16/11/2021

**Le Président du comité syndical
du Parc Routier de la Réunion**


M. Jacques TÈCHER